

Séance publique du 23 janvier 2006

Délibération n° 2006-3189

commission principale : finances et institutions

objet : **Individualisation d'autorisation de programme - Enveloppe globalisée réserves foncières**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'administration générale

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 janvier 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le budget 2006 et la délibération en date du 19 septembre 2005 concernant les opérations globalisées ont fixé une enveloppe de 24 050 000 € pour les acquisitions foncières.

Ce montant permet de financer :

- les réserves foncières,
- les réserves foncières pour le logement social,
- les acquisitions préparatoires aux aménagements urbains,
- les acquisitions préparatoires aux actions économiques,
- les aménagements préparatoires à la politique de la ville.

Les acquisitions préparatoires aux opérations de voirie sont intégrées dans le thème proximité pour 1,4 M€.

Le souhait pour 2006 est de regrouper les différentes politiques de réserves foncières, hors logement social. En effet, les réserves foncières sont des acquisitions par opportunité et suivant par préemption et il paraît souvent difficile de préciser la vocation finale et celle-ci peut être mixte.

Pour le logement social, la mise en œuvre de la politique décidée en 2004 fait l'objet d'une nouvelle délibération en janvier 2006 pour pérenniser les principes définis à titre provisoire et ce, après présentation de deux années de réalisation.

Le tableau suivant présente les montants prévus par opération :

Libellés	Dépenses 2006	Recettes 2006	Charge nette 2006	Total charge nette 2002-2007
réserves foncières	7 500 000	0	7 500 000	
réserves foncières préparatoires pour le développement économique	500 000	0	500 000	
réserves foncières pour le logement social	16 000 000	0	16 000 000	
acquisitions pour les bassins de rétention	50 000	0	50 000	
total	24 050 000	0	24 050 000	

Le montant prévu dans le cadre des réserves foncières pour le développement économique pourra être réévalué au cours de l'année en fonction de l'avancement de l'acquisition du terrain de Collonges au Mont d'Or dont le montant est estimé à 1,1 M€.

Circuit décisionnel : le pôle finances et moyens a formulé un avis favorable le 19 décembre 2005 sur la répartition de l'autorisation de programme pour un montant de 24 050 000 € en dépenses pour 2006 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

Décide, au titre du budget 2006, de l'individualisation de l'autorisation de programme - investissement foncier, comme suit :

- réserves foncières - opération n° 1207 : 7 500 000 €,
- réserves foncières - logement social - opération n° 1211 : 16 000 000 €,
- réserves foncières - développement économique - opération n° 1219 : 500 000 €,
- acquisitions - bassins de rétention - opération n° 0240 : 50 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,